

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	23
représentés	3
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoints), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET  
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC  
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 22

Objet : Participation financière de la ville de Poligny pour un branchement sur réseau d'assainissement collectif situé sur le domaine public : propriété Pouthier

VU la délibération en date du 22 septembre 2017, dans laquelle le Conseil Municipal a modifié la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2015 en plafonnant à 1 000 € TTC la participation communale au raccordement au réseau d'assainissement d'une personne privée ou publique, pour la partie située sous le domaine public uniquement, et à modifié l'article 12 du règlement assainissement au chapitre "Paiement des frais d'établissement des branchements » ainsi qu'il suit :

" Toute installation d'un branchement, qu'il intéresse les eaux usées ou les eaux pluviales, donne lieu au paiement du coût par le demandeur, au vu d'un devis accepté par la Collectivité - service de l'assainissement. La commune participe à hauteur de 50 % du montant des travaux de branchement au réseau d'assainissement d'une personne privée ou publique, pour la partie située sous le domaine public uniquement, hors travaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune. Ladite participation communale est plafonnée à 1 000 € TTC maximum. "

VU la note de synthèse n° 2022-19 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt » réuni le 24 février 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que Monsieur et Madame POUTHIER Louis propriétaire du bâtiment sis 2 rue de la Miséricorde, sur la parcelle référence cadastrale section AM n° 384 qui à ce jour est desservie par un assainissement autonome,

CONSIDERANT que cette parcelle est raccordable au réseau d'assainissement collectif de la rue de la Miséricorde,

.../.

.../. 2 –

CONSIDERANT que ces travaux de raccordement sont estimés à 1 708 € HT par la EURL MAÇONNERIE OUSSIEROISE pour ce qui concerne les travaux sur domaine public,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité des voix,

APPROUVE la participation financière de la ville de Poligny aux travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement du logement situé sur la parcelle cadastrée AM n° 384, propriété de Monsieur et Madame POUTHIER Louis et FIXE cette participation à 50 % du coût de raccordement plafonnée à 1 000 € soit une participation de 854 € TTC à verser à Monsieur et Madame POUTHIER Louis, conformément à la délibération du 22 décembre 2017.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



  
Dominique BONNET

# EURL MACONNERIE OUSSIEROISE

7 rue du bois 39800 OUSSIÈRES  
Tél : 06 86 63 65 82  
jacquotludovic@orange.fr



Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 039-213904345-20220304-22\_POUTHIER-DE

Mr et Mme POUTHIER Louis  
rue du Bas des Joncs

39800 OUSSIÈRES

Fait le 12/12/2021

FACTURE N° F-2112-00237

Suivant DEVIS N° D-2106-00411

REPRISE DE RESEAUX D' ASSAINISSEMENT

Désignation	U	Qté	Prix U.	Total HT
<b>Dans maison locative au 1 rue du Docteur Schweitzer 39800 POLIGNY</b>				
<b>1) Assainissement maison</b>				
Forage dans mur Ø 120 mm à la foreuse couronne diamant (carottage) - Épaisseur < 20 cm	U	1,00	105,00 €	105,00 €
Raccordement des canalisations existantes	U	1,00	164,00 €	164,00 €
Remise en place des terres	U	1,00	228,00 €	228,00 €
Canalisation d'assainissement en tube pré-manchonné PVC bâtiment Ø 100 mm, compris coupes, façon de pente et terrassement	U	1,00	1 496,00 €	1 496,00 €
Total Assainissement maison				1 993,00 €
<b>2) Mise en place d' un tabouret d' assainissement sur réseau public</b>				
Terrassement et remblaiement d' une tranchée, compris reprise des enrobés	U	1,00	950,00 €	950,00 €
Fourniture et pose d'une canalisation d'assainissement en tube prémanchonné à joint caoutchouc PVC-U CR 8, Ø 125 mm, à emboîtement avec lubrifiant, posée en tranchée ouverte sur lit de sable, compris coupes, façon de pente et raccordement sur réseau public	U	1,00	80,00 €	80,00 €
Fourniture et pose d'un tabouret circulaire à passage direct, Ø du corps 315 mm, pour canalisation Ø 125 mm, pose sur lit de sable compacté, compris enrobage sable pilonné, joints, terrassement	U	1,00	678,00 €	678,00 €
Total Mise en place d' un tabouret d' assainissement sur réseau public				1 708,00 €
<b>%CONDITIONS DE PAIEMENT:</b> Pénalités de retard: conformément à l' article L416-6 du C de C, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d' intérêt de ces pénalités est de 11,37% annuel (3 fois le taux de l' intérêt légal 2009). L' indemnité forfaitaires' ajoutant aux indemnités de retard est fixée à 40 euros.  Pas d' escompte pour règlement anticipé.				
<b>Banque LCL Lons Le Saunier 05532 FR10 3000 2055 3200 0045 9938 X82</b>				
<i>1 payé le 13.12.2021 cie</i>				
<b>Total H.T. :</b>				3 701.00 €
<b>Montant à 10.0%:</b>				370.10 €
<b>Total Tva :</b>				370.10 €
<b>Total T.T.C. :</b>				4 071.10 €
<b>Total reste dû :</b>				4 071.10 €
Siège social : 7 rue du bois 39800 OUSSIÈRES - RCS 810684795 - N° IntraCom : FR72810684795 Assurance : AVIVA contrat n° 78107629 AMT				